

PUBLIÉ LE 22/07/2024

Anapen, solution injectable en seringue préremplie - [adrénaline]

Rupture de stock 31/07/2024

DCI

Adrénaline

Indications

Traitement d'urgence des symptômes du choc anaphylactique provoqué par les cacahuètes ou par d'autres aliments, médicaments, morsure ou piqûre d'insectes, autres allergènes, ainsi que du choc anaphylactique idiopathique ou induit par un exercice physique.

Laboratoire exploitant

Bioprojet Pharma

Observations particulières

- Rupture de stock des spécialités ANAPEN, solution injectable en seringue préremplie aux dates suivantes :
 - 150 microgrammes/0,3 ml : environ fin août 2024
 - 300 microgrammes/0,3 ml : environ fin juillet 2024
 - 500 microgrammes/0,3 ml : environ fin août 2024
- Remise à disposition normale prévue courant 2025

Afin de sécuriser autant que possible la situation en France et de préserver les stocks disponibles, la vente et l'exportation du médicament par les pharmaciens est autorisée jusqu'au 31/07/2024 en vertu des dispositions des articles L.5121-30 et L.5124-19 du code de la santé publique. Cette mesure est temporaire et ne concerne que le territoire national. L'approvisionnement continu à l'étranger doit être garanti et respecté jusqu'à la fin de la période de rupture de stock, permettant l'approvisionnement continu à l'étranger.